



MAIRIE DE SAINTE-HELENE-BONDEVILLE

**NON-OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE
avec prescriptions**
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		Référence dossier
Déclaration déposée le 28/10/2025		N° DP 76587 25 00005
Affichée le 03/11/2025		
Par :	SAS EDF Solutions Solaires représentée par Madame Sophie LESOUËF	Destination : Habitation
Demeurant :	6Bis Rue René Fonck 44860 SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU	
Pour :	L'installation de 6 panneaux photovoltaïques	
Sur un terrain sis :	13 Rue Pierre Delassize	

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE HELENE BONDEVILLE

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles R 421-9 à R 421-12 relatifs aux constructions soumises à déclaration préalable,
VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 18/12/2019, modifié les 05/04/2022, 14/12/2023 et 23/06/2025, révision allégée approuvée le 12/12/2022,
VU le règlement y afférent et notamment celui de la zone UR,
VU la déclaration préalable susvisée et le projet qui l'accompagne,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour les travaux décrits dans le dossier.

ARTICLE 2 : Les panneaux seront posés au plus près du nu de la couverture.

SAINTE-HELENE-BONDEVILLE, le 06/11/2025
Le Maire

Éric ROUSSELET



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.